

# RAPPORT DU JURY

## CONCOURS PÉDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTE, TECHNICIENS DE LABORATOIRE MÉDICAL, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE, PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET DIÉTÉTICIENS TERRITORIAUX

- SESSION 2024 -

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a organisé un concours sur titres avec épreuve de pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements suivants : des Bouches-du-Rhône, du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Essonne, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Gironde, des Hauts-de-Seine, de Loire-Atlantique, de la Manche, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, du Rhône, de la Sarthe, de la Seine-Maritime, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, de Vendée, des Yvelines.

### CALENDRIER DES OPERATIONS

Date de l'arrêté d'ouverture :	20 décembre 2023
Période d'inscription :	Du 09 janvier au 14 février 2024
Limite dépôt des candidatures :	22 février 2024
Epreuve d'admission :	06 mai 2024
Jury d'admission :	22 mai 2024
Date d'effet de la liste d'aptitude :	15 juin 2024

### LES MISSIONS D'UN PÉDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTE, TECHNICIENS DE LABORATOIRE MÉDICAL, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE, PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE ET DIÉTÉTICIENS TERRITORIAUX

Le cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux constitue un cadre d'emplois de catégorie A au sens de l'article L. 411-2 du code général de la fonction publique.

Ce cadre d'emplois comprend deux grades :

- Le grade de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien qui comporte onze échelons ;
- Le grade de pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien hors classe qui comporte dix échelons.

Les membres du cadre d'emplois exercent, selon leur spécialité de recrutement, leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique dans les conditions suivantes :

- Les pédicures-podologues exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4322-1 du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés aux articles R. 4322-1 et D. 4322-1-1 du même code ;
- Les ergothérapeutes exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4331-1 du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés à l'article R. 4331-1 du même code ;
- Les psychomotriciens exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions des articles L. 4332-1 et suivants du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés à l'article R. 4332-1 du même code ;
- Les orthoptistes exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4342-1 du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés aux articles R. 4342-1 à R. 4342-8 du même code ;
- Les manipulateurs d'électroradiologie médicale exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4351-1 du code de la santé publique et accomplissent les actes professionnels mentionnés aux articles R. 4351-1 à R. 4351-6 du même code ;
- Les techniciens de laboratoire médical exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4352-1 du code de la santé publique ;
- Les préparateurs en pharmacie hospitalière exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ;
- Les diététiciens exercent les activités de leur profession conformément aux dispositions de l'article L. 4371-1 du code de la santé publique.

## LES CONDITIONS D'ACCES DU CONCOURS

### 1. CONDITIONS GENERALES D'ACCES

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Ne pas avoir inscrites, au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire, de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du Service National,
- Justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi.

## COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 6 membres et présidé par Madame Marie-Pierre FAUVEL, Conseillère départementale de la Manche.

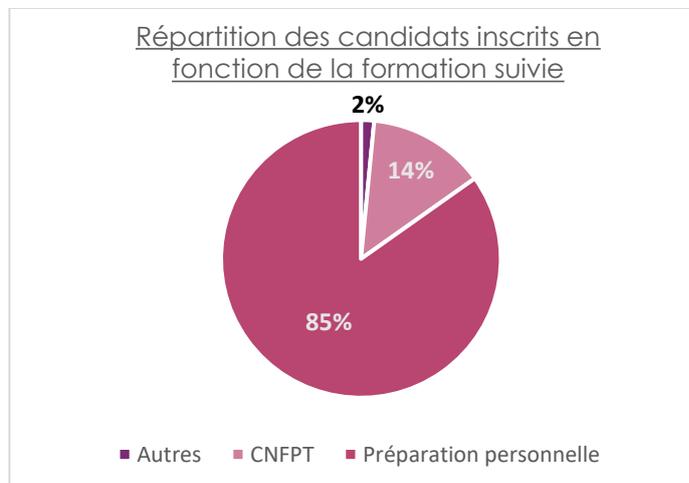
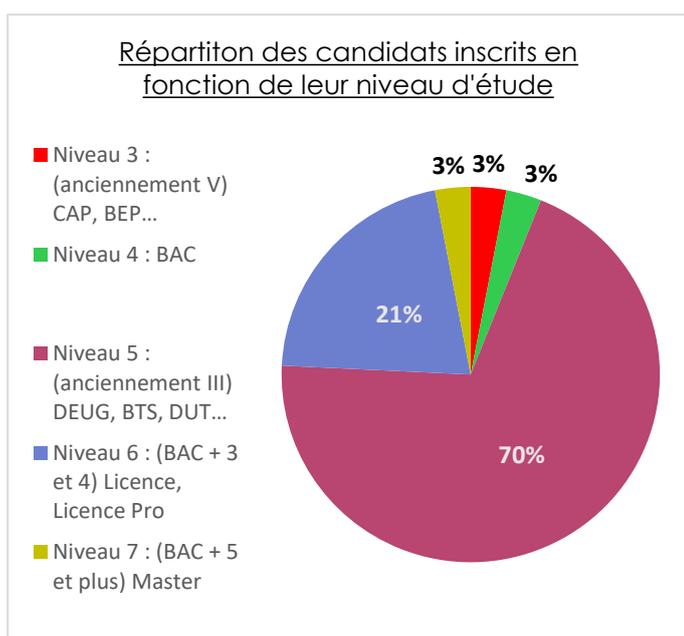
Siégeaient également :

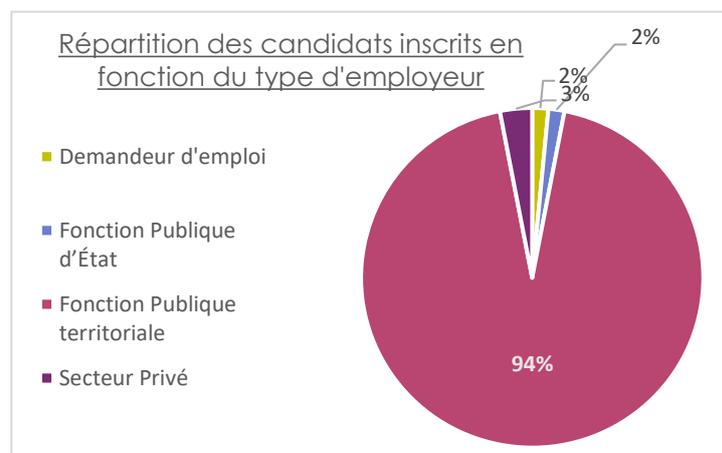
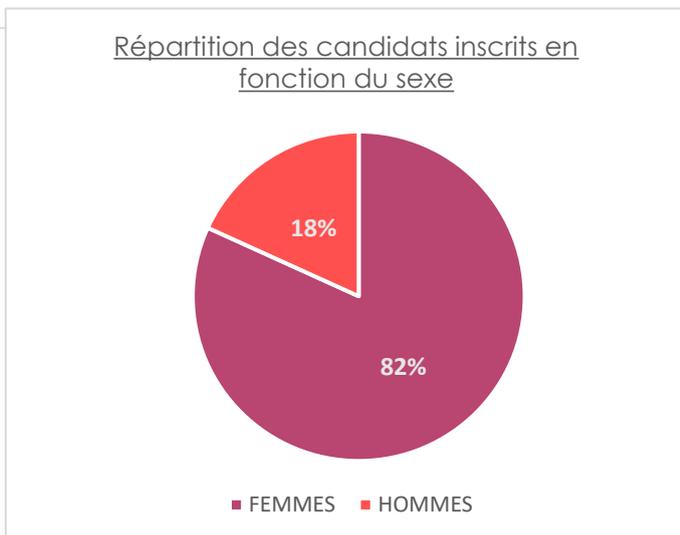
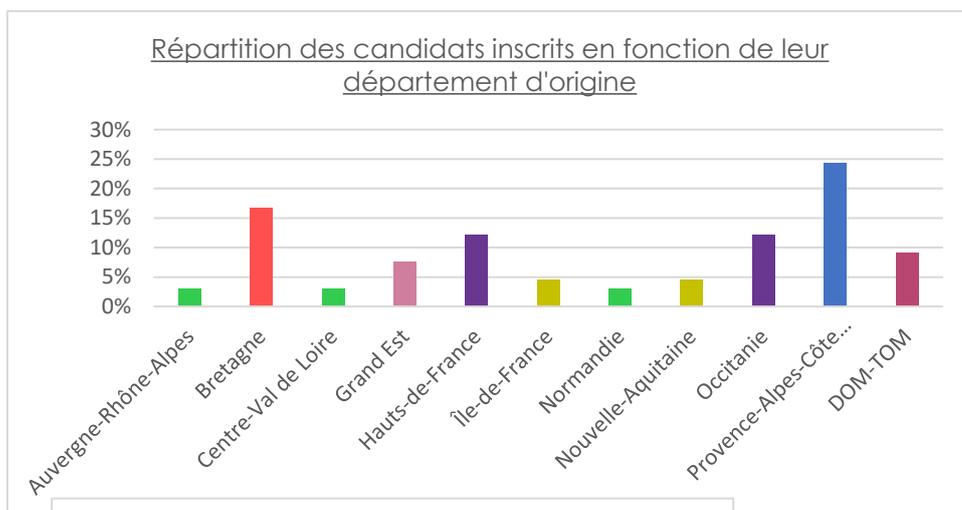
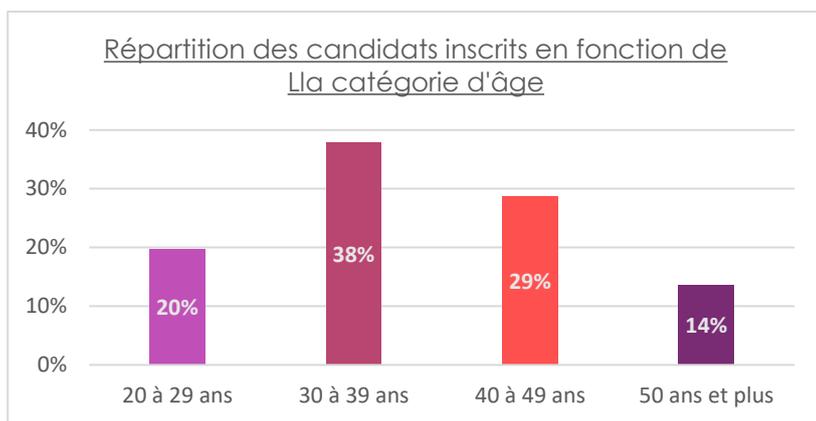
- Monsieur Jacques GROMELLON, Vice-président du Centre de Gestion de la Manche en charge des concours et examens professionnels de catégorie A et B
- Madame Delphine PERROTTE, Cheffe du service biologie moléculaire-virologie au LABEO
- Madame Valérie BOUCHARD, Responsable « Unité Santé Publique » au LABEO
- Monsieur Aurélien GUILMARD, représentant le CNFPT
- Monsieur Jérôme DESCHÊNES, Membre de la CAP représentant le personnel de catégorie A

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi qu'une note de cadrage utile à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours ou à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## STATISTIQUES DES CANDIDATS INSCRITS





✓ 51 candidats ont été admis à concourir.

## EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée le 14 et 15 mai 2024 au Centre de Gestion de la Manche.

### CONCOURS sur titres avec épreuve

Une note inférieure à 05/20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Un candidat ne peut pas être admis si sa note est inférieure à 10/20.

L'épreuve consiste en un **entretien** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

(Durée : 15 minutes)

Sur les 51 candidats convoqués, 44 se sont présentés, ce qui équivaut à un taux de participation de 86.27 %.

## RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Entretien	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Note Mini	Note Maxi	Moyenne	Nombre de notes inférieures à 10/20
	51	44	7.85/20	17.15/20	12,63	12
Orthoptiste	3	3	12.85/20	17.15/20	13.62	0
Manipulateur d'électroradiologie médical	1	1	15.15/20	15.15/20	15.15	0
Technicien de laboratoire médical	47	38	7.85/20	16.15/20	11.5	11
Préparateur en pharmacie hospitalière	3	2	7.85/20	14.85/20	11.35	1

## LES SEUILS D'ADMISSION

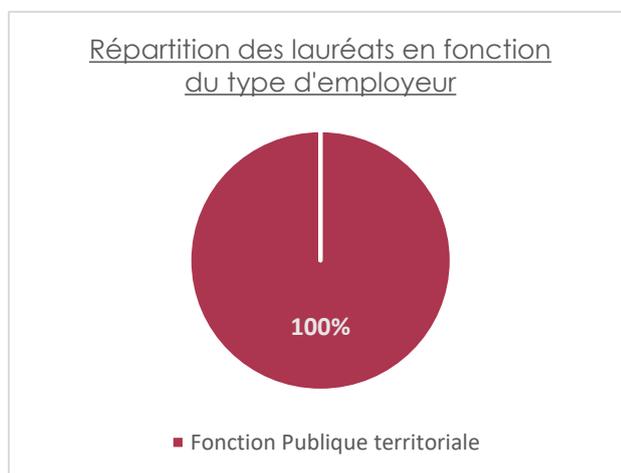
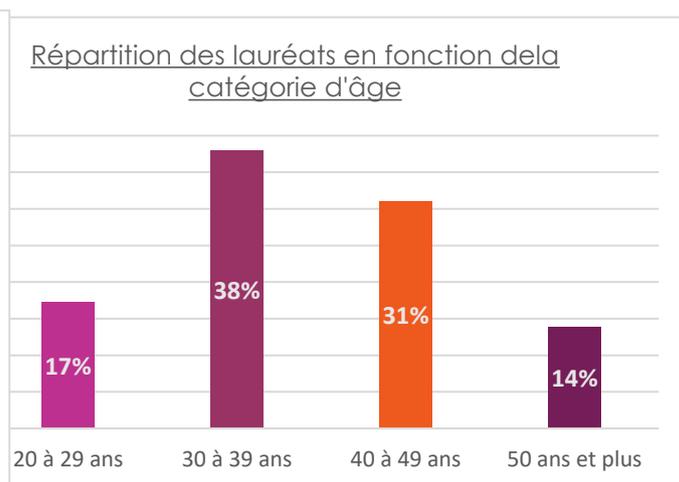
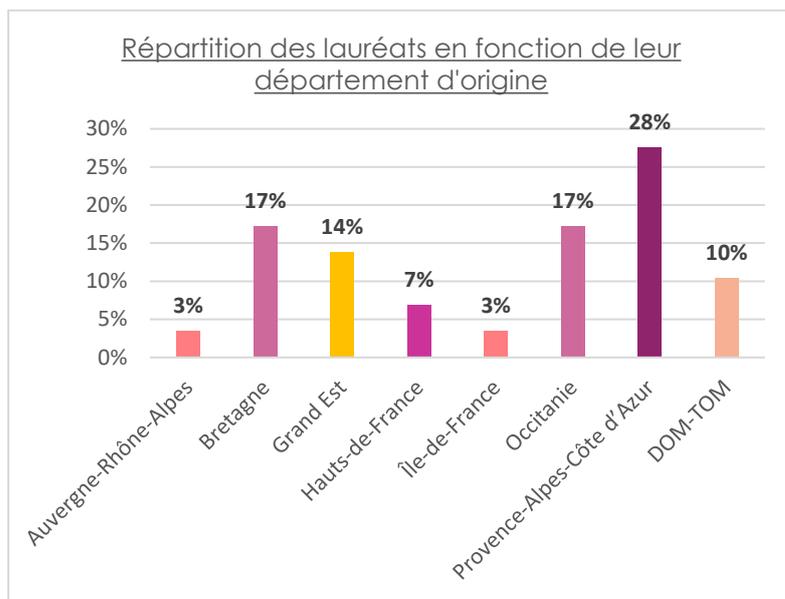
Après avoir pris connaissance des notes attribuées par les examinateurs à l'épreuve orale et application faite des coefficients fixant les modalités d'organisation et les épreuves du concours, le jury a fixé le seuil d'admission suivant :

Spécialité	Seuil d'admission
------------	-------------------

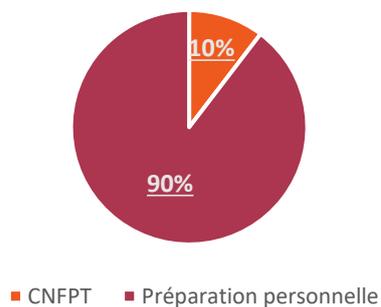
Manipulateur d'électroradiologie médicale	11/20
Orthoptiste	10.80/20
Préparateur en pharmacie hospitalière	11/20
Technicien de laboratoire médical	10.80/20

✓ 29 candidats ont été déclarés admis.

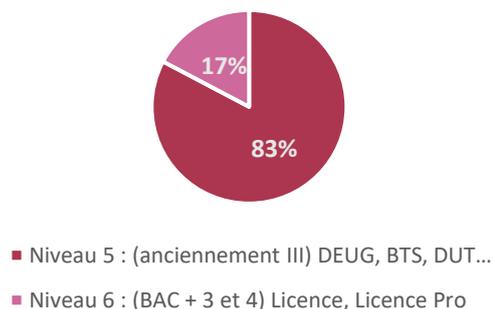
### STATISTIQUES LAUREATS



Répartition des lauréats en fonction de la formation suivie



Répartition des lauréats en fonction de leur niveau d'étude



**BILAN**

<b>Nbre de Postes</b>	<b>64</b>
<b>Nbre de candidats convoqués</b>	<b>51</b>
<b>Participation - Admission</b>	<b>44</b> <b>86.27%</b>
<b>Seuil d'admission</b>	
<b>Manipulateur d'électroradiologie médicale</b>	<b>11/20</b>
<b>Orthoptiste</b>	<b>10.80/20</b>
<b>Préparateur en pharmacie hospitalière</b>	<b>11/20</b>
<b>Technicien de laboratoire médical</b>	<b>10.80/20</b>
<b>Lauréats</b>	<b>29</b>